



**Conseil municipal d'Ottawa**

**Le 6 mars 2024**

**Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués**

---

**Comité des services communautaires**

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité des services communautaires a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 27 février 2024.

Ententes de responsabilisation avec Santé Ontario

Dossier : ACS2024-CSS-GEN-001 – À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité des services communautaires approuve les Déclarations de conformité pour 2023, exigées aux termes de l'Entente 2023-2024 sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée – foyers multiples et de l'Entente multisectorielle 2023-2024 sur la responsabilité en matière de services, comme le précise le présent rapport.**

**Adopté**

Demande de désignation en français pour le Centre d'accueil Champlain

Dossier : ACS2024-CSS-GEN-002 – Rideau-Vanier (12)

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité des services communautaires, en sa qualité de Comité de gestion :**

- 1. demande au personnel de présenter une demande de désignation complète pour le foyer de soins de longue durée (SLD) Centre**

d'accueil Champlain (CAC), en vertu de la *Loi sur les services en français* (LSF) de l'Ontario; et

2. approuve et exerce ses responsabilités, en tant que Comité de gestion des foyers de soins de longue durée d'Ottawa, de manière à ce que le Centre d'accueil Champlain conserve sa désignation de fournisseur de services en français (voir la liste à la section « Analyse » ci-dessous); et
3. envoie au ministère des Soins de longue durée (MSLD) une lettre manifestant son intention de demander une désignation complète en vertu de la *Loi sur les services en français*, accompagnée d'une confirmation que la Ville dispose d'une politique sur les services en français et d'un énoncé décrivant les responsabilités du Comité de gestion et du personnel du foyer de soins de longue durée.

**Adopté**

A. Troster, conseillère – Initiatives de réduction de la pauvreté pour les artistes et les travailleuses et travailleurs du domaine de la culture

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0159 – À l'échelle de la ville

### **Motion**

**IL EST RÉSOLU QUE** le Comité des services communautaires demande au personnel d'examiner la possibilité d'inclure dans le plan municipal de promotion de la culture des initiatives de réduction de la pauvreté pour les artistes et les travailleuses et travailleurs du domaine de la culture;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** ces initiatives favorisent la représentation de ces artistes et de ces travailleuses et travailleurs, ainsi que d'autres personnes occupant des emplois précaires, dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et de sécurité financière qui est en cours d'élaboration et fait partie du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

**Adopté**

### **Comité des transports**

À titre d'information pour le Conseil, le point suivant a été reçu à la réunion du 22 février 2024.

Motion - R. Brockington, Conseiller - Relocalisation de la caméra de contrôle automatisé de la vitesse (CAV) dans le quartier 16

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0012 - Rivière 16

**Recommandation(s) du rapport**

La motion suivante a été présentée par le conseiller R. Brockington et appuyée par la conseillère J. Bradley à la réunion du Conseil du 06 décembre 2023:

**ATTENDU QUE le budget de 2024 prévoit les fonds d'immobilisations nécessaires à la conception et à l'installation de la portion de la Ville de l'infrastructure matérielle requise pour placer des caméras de contrôle automatisé de la vitesse (CAV) dans 20 emplacements en 2024 (projet d'immobilisations 911183 pour l'installation de caméras de contrôle automatisé de la vitesse en 2024); et**

**ATTENDU QUE l'un des emplacements proposés pour 2024 est l'avenue Kitchener dans le quartier 16; et**

**ATTENDU QU'environ 15 000 véhicules peuvent circuler quotidiennement, à une moyenne de 64 km/h, dans les deux directions sur la portion du chemin Walkley située entre le chemin McCarthy et la promenade de l'Aéroport, tandis que seulement 2 300 véhicules peuvent circuler quotidiennement, à une moyenne de 42 km/h, dans les deux directions sur l'avenue Kitchener; et**

**ATTENDU QUE le chemin Walkley a été désigné comme zone de sécurité communautaire par le Conseil municipal en 2023 en raison de la proximité de quatre écoles et de deux parcs, et que la vitesse des véhicules dans ce corridor soulève constamment les préoccupations du public;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la caméra de contrôle automatisé de la vitesse qui devait être installée sur l'avenue Kitchener en 2024 le soit plutôt sur le chemin Walkley entre le chemin McCarthy et la promenade Southmore Est.**

Reçu

Motion n° 2023-28-12

**Que la motion Brockington/Bradley (2023 28-11) soit présentée au Comité des transports.**

Avant la réunion, le conseiller R. Brockington a dit vouloir retirer sa motion, laquelle avait été renvoyée au Conseil par le Comité des transports.

Ainsi, le Comité des transports a reçu le point et aucune autre mesure n'est prise à son égard. Conformément au paragraphe 87(3) du *Règlement de procédure*, la décision du Comité sur ce point est transmise au Conseil à des fins d'information.